

MAIRIE DE MIGNIERES

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE

L'an deux mil seize, le 28 septembre à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 19 septembre 2016 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

Présents : Mmes BLONDEAU, DEBANT-RIZZO, CRISTEAUT,
Mrs GARNIER, CARRE, PICHOT, BARBEAU, TESTAULT, LEGER,
LORIDE, LUTON, HENNEBERT, DAGONNEAU, DESCOTTES

Secrétaire de séance : M LORIDE

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

REGULARISATION TERRE – M DORANGE / CUMA / MIGNIERES :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de régularisation cadastrale du fait de la construction de la CUMA sur la parcelle cadastré YC N°62 appartenant à M Dorange. Considérant que la Commune de Mignières propriétaire de la parcelle cadastrée YC N°55, d'une superficie de 1337 m², soit l'équivalent de la parcelle YC n°62 ; mise à disposition de la CUMA par M DORANGE, et dans l'attente d'une prise de position des Responsables de la CUMA, décide de régulariser la situation soit en devenant propriétaire in-fine de la parcelle YC N°62 à l'Euro symbolique soit de laisser la CUMA en devenir propriétaire aux mêmes conditions. Après débat, délibération et vote, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité ces deux solutions.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le projet du Clos des Ouches engendre la nécessité d'acquérir la parcelle ZB N°325 d'une surface d'environ 10 m² appartenant à M DORANGE. Les frais notariés seront à la charge de la Commune de Mignières.

Après débat, délibération et vote, le Conseil municipal décide à l'unanimité de proposer une acquisition à un prix s'élevant à 65€ par mètre carré soit 650€ pour le dit parcellaire.

OSSUAIRE : Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal les devis concernant la mise en place d'un ossuaire au cimetière de Mignières.

Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, il est décidé d'accepter le devis de la société OGF pour un montant d'achat de 3500 € HT et de prévoir au budget 2017, la dépense nécessaire au relevé des concessions.

DECLASSEMENT ROUTES DEPARTEMENTALES : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande reçu par le Conseil Départemental concernant un déclassement de certaines voies.

Certaines routes départementales passeraient en routes communales ou en classification C5 correspondant à un niveau de service réduit au strict minimum (1 débroussaillage annuel, intervention d'entretien d'urgence).

Un large débat s'instaure. Après en avoir délibéré, à l'unanimité il est décidé, de ne pas donner suite à cette demande

INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC : Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande d'indemnité adressée par Monsieur THOMAS, au titre de l'année 2016.

Les membres du Conseil Municipal, après débat, délibération et vote, à l'unanimité décident d'allouer 50 % de l'indemnité spéciale de conseil soit la somme de 233.18€ brut.

Cette indemnité sera soumise à cotisation CSG et RDS.

DEMANDE DE SUBVENTION :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité afin de soutenir financièrement un projet artistique et culturel au sein de l'Ecole Les Blés en Herbe.

Considérant le budget de la Caisse des Ecoles et les subventions déjà versés sur l'exercice 2016 aux diverses associations. Après délibération et vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité afin de soutenir financièrement le fonds d'aide aux Jeunes.

Après délibération et vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité afin de soutenir financièrement l'association Préserv'action terre et Littoral.

Cette association a pour objet, la préservation de l'environnement et la sensibilisation du public à l'impact des déchets sur le milieu naturel.

Après délibération et vote, à la majorité, deux contre (M CARRE et M PICHOT), le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 150€ à cette association.

NUMEROTATION DE VOIRIE : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est opportun de numéroter la parcelle ZB N°513 situé rue des fleurs. Considérant que cette parcelle se situe entre le 11 rue des fleurs et le 11 bis rue des Fleurs. Après débat, délibération et vote, à l'unanimité, il a été décidé de retenir la numérotation suivante : 11 A rue des Fleurs

DECISION MODIFICATIVE : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la préparation du budget primitif, il n'avait pas été prévu au sein de la bonne imputation comptable l'annuité SEIPC qui concernait le remplacement du mat situé à l'angle de la rue des trois marie et rue de la Chapelle. En conséquence, il y a lieu de régulariser le budget de la façon suivante :

Budget d'investissement :

- Dépense - article 204 1582 – Autres groupements bâtiments d'installations : + 418 €
- Dépense – article 2151 – Travaux de voirie : - 418 € soit un résultat de 31 582€
Soit un total de la section d'investissement en recette et en dépense équilibré à la somme de 1 329 105.90€

Les membres du Conseil Municipal après débat, délibération et vote à l'unanimité acceptent cette modification budgétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la préparation du budget primitif, il avait été omis l'amortissement concernant les travaux sur le réseau Orange à Vaucelles. En conséquence, il y a lieu de régulariser le budget de la façon suivante :

Budget d'investissement :

- Dépense - article 6811 – Dotation aux amortissements des immobilisations : + 1 792 €
- Dépense – article 615231 – Entretien et réparation : - 1792€ soit 10 208€
Soit un total de la section de fonctionnement en recette et en dépense équilibré à la somme de 1 114 827.74€
- Recette – article 2804 – Etat des biens mobilier : + 1792€
- Dépense – 2152 – installation de voirie : + 1792
Soit un total de la section d'investissement en recette et en dépense équilibré à la somme de 1 330 897.90€

Les membres du Conseil Municipal après débat, délibération et vote à l'unanimité acceptent cette modification budgétaire.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats du compte administratif de l'exercice 2013 suivants :

Budget Eau et Assainissement :

Le report au compte D001 solde reporté en investissement 13 058.54

Le report au compte D002 solde reporté en fonctionnement 111 020 .65 €

Restes à recouvrer : 98.90€

Le Conseil Municipal, après vote et délibération, décide le transfert aux services de Chartres Métropole de la somme de 13 058.54€ en section d'investissement et de 110 921.75€ en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'une lettre émanant de Chartres Métropole concernant le FPIC.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 28 juin 2016, et conformément à la procédure dérogatoire prévue à l'article 5214-26 du CGCT, Chartres métropole a approuvé les demandes d'adhésion de 21 communes qui de par leur proximité territoriale appartiennent à l'aire d'influence de l'agglomération chartreuse et souhaitent faire bénéficier leurs habitants des politiques et services mis en œuvre par l'agglomération. Il s'agit des communes d'Allonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Houx, La Chapelle-d'Aunainville, Maintenon, Meslay-le-Vidame, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger- des-Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville (issue de la fusion Theuville-Pézy), Umpeau et Vitray-en-Beauce.

Il appartient maintenant aux communes membres de Chartres Métropole et aux communes candidates à l'intégration d'approuver l'extension de périmètre qui en résulte. Conformément à l'article 5211-18 du CGCT, cette extension de périmètre doit être approuvée à la majorité qualifiée nécessaire à une création d'EPCI (2/3 des communes représentant 50 % de la population ou 50% des communes représentant 2/3 de la population) et appréciée à l'échelle des 67 communes. Considérant que l'agglomération de Chartres s'est toujours construite sur des démarches volontaires des communes ; considérant que ces communes constitueront avec les communes actuelles un territoire d'un seul tenant, sans discontinuité territoriale et sans enclave.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'extension de périmètre de Chartres métropole par admission des communes de :

Allonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Houx, La Chapelle-d'Aunainville, Maintenon, Meslay-le-Vidame, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville (issue de la fusion Theuville-Pézy), Umpeau et Vitray-en-Beauce.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'organisation d'un colloque des architectes de la région Centre à Mignières le vendredi 14 octobre prochain. Cette manifestation portera sur les revitalisations des bourgs par l'architecture et mettra en avant la Commune. L'ordre des architectes prend en charge les frais engendrés par ce colloque. Monsieur le Maire propose que la Municipalité offre les viennoiseries du matin permettant ainsi de mettre à l'honneur le commerce local. Les membres du Conseil donnent à l'unanimité leur aval.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu Mme FAVARD, propriétaire de l'auto-école. Elle a indiqué son besoin concernant la surface de son futur local au sein du projet Les Clos de la Chapelle qui serait de 100m².

L'auto-école va continuer à se diversifier en proposant le permis sur véhicule automatique et le permis moto. Pour ce dernier, elle demande à utiliser l'allée du petit Courtin. Après concertation avec les deux entreprises et Chartres Métropole un arrêté de police pourra être pris.

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré M Michel Teilleux concernant la réincorporation de parcelle Appartenant à M Sidoroff. Effectivement M Sidoroff souhaite régulariser en rétrocédant à la Commune ces parcelles à titre gracieux et en prenant les frais de notaire à sa charge. Un courrier devrait arriver en Mairie pour préciser les références cadastrales de ces parcelles.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu M Zobiri représentant, le bailleur Habitat Eurélien. Il souhaitait se renseigner sur les projets qui vont se réaliser sur la Commune. Effectivement M Zobiri a été interpellé par les propriétaires pour la faisabilité d'un projet à l'entrée du bourg. Monsieur le Maire a informé que ce terrain se situe dans une zone en partie naturel et que l'implantation d'un bien immobilier devrait respecter certaines règles du PLU ainsi que la zone non constructible liée au passage de l'autoroute.

Monsieur le Maire indique que le droit de préemption déposé par la Commune en Aout à l'encontre de la cession du bien de M et Mme DELCROIX n'a pu être retenu.

Monsieur Leger demande l'état d'avancement du dossier Haut débit sur la Commune Mignières. Monsieur le Maire informe que le territoire a été scindé en deux : une partie dépendant d'Orange et une partie dépendant de CM'IN. La Commune de Mignières se trouve dans le territoire de CM'IN. Monsieur le Maire explique que le calendrier des travaux n'est pas défini, par conséquent aucune date précise ne peut être donnée. Cependant ces travaux devraient se dérouler avant 2020.

Monsieur Barbeau demande des informations concernant le changement des compteurs d'eau par Chartres Métropole. Monsieur le Maire informe qu'effectivement qu'une campagne de changement de compteurs d'eau traditionnels par des compteurs électroniques et communicante va être lancé par l'intermédiaire du prestataire de Chartres Métropole

La séance est levée à 22 heures 45.

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
34	28/09/2016	Régularisation des frais d'échange terrain CUMA	19/10/2016	24/10/2016
36	28/09/2016	Acquisition parcelle M Dorange	05/10/2016	10/10/2016
36	28/09/2016	Devis Cimetière	05/10/2016	10/10/2016
37	28/09/2016	Déclassement routes départementales	05/10/2016	10/10/2016
38	28/09/2016	Indemnité du percepteur	05/10/2016	10/10/2016
39	28/09/2016	Demande de Subvention – Projet Ecole	05/10/2016	10/10/2016
40	28/09/2016	Demande de Subvention – Fonds d'aide aux jeunes	05/10/2016	10/10/2016
41	28/09/2016	Demande de subvention – Préserv' Action Terre et Littoral	05/10/2016	10/10/2016
42	28/09/2016	Numérotation rue des Fleurs	05/10/2016	10/10/2016
43	28/09/2016	Virement de crédit	05/10/2016	10/10/2016
44	28/09/2016	Virement de crédit	05/10/2016	10/10/2016
45	28/09/2016	Transfert résultat budget de l'eau	05/10/2016	10/10/2016
46	28/09/2016	Extension périmètre Chartres Métropole	05/10/2016	10/10/2016